

Grille d'auto-évaluation des PEI

Élève : (CODE)

Palier :

| Éléments clés des normes du PEI (2000) | Émergent | En développement | Satisfaisant | Expert |
|---|----------|------------------|--------------|--------|
| Gabarit <ul style="list-style-type: none"> Le gabarit est très semblable à celui du ministère qu'on retrouve dans le <i>Guide</i> de 2004, et on peut y introduire toutes les informations requises. | | | | |
| Données d'évaluation <ul style="list-style-type: none"> Les données d'évaluation récentes et pertinentes sont inscrites de façon appropriée. L'information médicale confidentielle ne s'y trouve pas. | | | | |
| Points forts et besoins <ul style="list-style-type: none"> Les points forts et les besoins donnent un profil précis de l'élève en tant qu'apprenante ou apprenant. Les matières, cours ou habiletés visés par le PEI sont bien divisés et clairs. Les termes AD (adaptations), MOD (attentes modifiées) et D (attentes différentes) sont utilisés correctement. | | | | |
| Adaptations <ul style="list-style-type: none"> Les adaptations sont appropriées pour l'élève, et elles ne sont ni trop génériques, ni trop nombreuses. Les PEI avec adaptations seulement ne comportent pas de pages consacrées au programme d'enseignement EED. | | | | |
| Niveau de rendement actuel de l'élève <ul style="list-style-type: none"> Le niveau de rendement actuel est tiré du dernier bulletin scolaire de juin ou du dernier semestre au secondaire. | | | | |
| Buts annuels du programme <ul style="list-style-type: none"> Les buts annuels sont énoncés dans des termes observables ou mesurables pour ce qui est des habiletés en français, en mathématiques ou des attentes différentes. Les buts annuels sont énoncés en termes observables pour les autres matières ou cours. | | | | |
| Attentes d'apprentissage <ul style="list-style-type: none"> Elles contiennent un nombre approprié de tâches précises et mesurables. Elles représentent ce que l'élève devrait avoir raisonnablement accompli au cours de chaque trimestre ou semestre. | | | | |
| Stratégies pédagogiques <ul style="list-style-type: none"> Les stratégies correspondent aux attentes d'apprentissage particulières et elles ne sont indiquées que si elles sont personnalisées pour l'élève. | | | | |

| Éléments clés des normes du PEI (2000) | Émergent | En développement | Satisfaisant | Expert |
|---|----------|------------------|--------------|--------|
| Méthodes d'évaluation <ul style="list-style-type: none"> Les méthodes d'évaluation correspondent à chacune des attentes d'apprentissage. | | | | |
| Plan de transition <ul style="list-style-type: none"> Le plan de transition, le cas échéant, formule précisément les mesures et ressources nécessaires pour les activités postsecondaires. | | | | |
| Consultation des parents <ul style="list-style-type: none"> Les consultations et commentaires des parents (ou de l'élève) sont évidents et clairement notés. Le délai de 30 jours de classe pour terminer le PEI après la date du placement est respecté. Le PEI est rédigé dans un langage compréhensible pour les parents. | | | | |
| Lien avec le bulletin scolaire provincial <ul style="list-style-type: none"> La case PEI est cochée dans le bulletin scolaire et le passage du guide sur le bulletin scolaire provincial est inclus pour les matières modifiées. La case du PEI sur le bulletin scolaire n'est pas cochée pour l'élève ayant un PEI qui prévoit des adaptations seulement pour cette matière ou cours. Le parent trouvera un lien évident entre le PEI et le bulletin scolaire. | | | | |
| Conclusion <ul style="list-style-type: none"> Il existe un ordre logique entre les éléments clés du PEI. Le rôle de la direction d'école est évident. | | | | |

Définitions

Émergent : Le PEI est conforme qu'à peu des exigences des normes provinciales du PEI. Les informations et détails requis ne sont pas indiqués, sont inappropriés ou laissent à désirer. Le contenu n'est pas uniforme, personnalisé et précis, sauf pour une petite partie.

En développement : Le PEI est conforme à quelques exigences des normes provinciales. Les informations requises sont consignées de façon limitée et générale. Le contenu du PEI est uniforme, personnalisé et précis, sauf pour quelques parties.

Satisfaisant : Le PEI est conforme à la plupart des exigences des normes provinciales. La plupart des informations sont consignées et évidentes. La plupart du contenu est uniforme, personnalisé et précis.

Expert : Le PEI est conforme à toutes exigences des normes provinciales. Tout le contenu du PEI est uniforme, personnalisé et précis.